

## DECLARATION DE SINISTRE AUTO

**Concerne le contrat groupe 10090957 J, souscrit par l'APS / District Alsace**  
**Déclaration à faire dans les 5 jours, soit directement en ligne, soit en copiant le présent formulaire**  
**Transmettre par mail à : [goetz.hubert@lafafoot.fr](mailto:goetz.hubert@lafafoot.fr) - ou par voie postale à**  
**APS - Sinistre AUTO Hubert GOETZ 4 rue de l'école 68130 TAGSDORF**

Message pour GGE :      **MERCI D'ADRESSER DIRECTEMENT LE CHEQUE DE REGLEMENT A LA VICTIME**

### **COORDONNEES DU DIRIGEANT :**

Nom :		Prénom:		N° Licence:	
Adresse:				Club du licencié ou Commission District	
CP :		Ville :			
N° Tél. :		Portable :		Courriel :	

### **COORDONNEES DU VEHICULE :**

Marque :		Type :		Immatriculation :	
----------	--	--------	--	-------------------	--

### **DATE & LIEU & CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT:**

Date		Lieu	
Circonstances :			

### **COORDONNEES DE L'ASSURANCE DU VEHICULE :**

Nom de la Cie :		Adresse agence :	
Tél. N° :		Police N° :	

### **COMMENT PROCEDER ? :**

**Si les dommages à votre véhicule sont garantis :**

- déclarez de suite le sinistre à votre assureur qui se chargera de missionner un expert
- faites réparer, avec l'accord de votre assureur
- réglez la franchise restant à votre charge, au garagiste

**A CE STADE, ET SEULEMENT A CE STADE,**

**veuillez adresser les pièces suivantes à :**

**APS - Sinistre auto      Hubert GOETZ - 4 rue de l'Ecole 68130 TAGSDORF**

- déclaration faite à votre assureur, copie
- attestation sur l'honneur du Président du club, certifiant que vous étiez en mission officielle pour le club, au moment de l'accident, ou convocation, ou ordre de mission
- contrat d'assurance indiquant le montant de la franchise restant à votre charge
- facture acquittée de la franchise que vous aurez réglée au garagiste

**Si les dommages à votre véhicule ne sont pas garantis :**

Merci de prendre contact de suite avec Hubert GOETZ, conseiller assurances et Président de l'APS au 06 08 02 15 58